



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'économie et du travail

Élection du président de la commission

Le lundi 19 juin 1989 - No 59

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

per
6 8909.24

✓

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Mise en candidature

CET-2495

Intervenants

Mme Louise Bégin, présidente

M. Hubert Desbiens

M. Ghislain Maltais

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jean Garon

M. Paul Philibert

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1080, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, (Québec)
G1R 5E8 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0623-0102

Le lundi 19 juin 1989

Élection du président de la commission

(Quinze heures vingt-sept minutes)

La Présidente (Mme Bégin): Je constate qu'il y a quorum, je déclare donc la séance ouverte. La commission de l'économie et du travail se réunit principalement pour procéder à l'élection du président qui devrait entrer en fonction le 1er juillet de cette année, soit en 1989. Si vous me permettez, avant de recevoir les candidatures, je désire rappeler aux membres de cette commission les articles 134 et 135 de notre règlement.

L'article 134 dit: "Au début de la première session de chaque Législature, et au besoin pendant celle-ci, les commissions élisent parmi leurs membres, pour deux ans, un président et un vice-président."

L'article 135 édicté: "Le président et le vice-président de chaque Commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire."

J'aimerais également vous rappeler que, en venu de l'article 127 du même règlement de l'Assemblée nationale, la présidence de cette commission revient à un parlementaire de l'Opposition et, pour ce qui est de la vice-présidence, étant donné que c'est réglé, elle revenait tout de même au côté gouvernemental. Ceci étant dit, je suis maintenant prête à recevoir les mises en candidature pour le poste de président de la commission de l'économie et du travail qui entrera en fonction le 1er juillet 1989. Donc, je suis prête à recevoir les mises en candidature. Est-ce qu'il y a des propositions?

M. le député de Dubuc.

Mise en candidature

M. Desbiens: Merci, Mme la Présidente. Je ne pourrai pas dire: Le roi est mort, vive le roi, il n'est pas encore mort. Cela va être le 1er juillet, mais tout de même ça me fait extrêmement plaisir, au nom de l'Opposition officielle, de proposer la candidature du député de Lévis à la présidence de notre commission.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce qu'il y a d'autres mises en candidature?

M. Desbiens: Est-ce qu'il y a des conditions?

Une voix: Oui, Mme la Présidente.

Une voix: Ha, ha, ha! Il y a des conditions.

La Présidente (Mme Bégin): M. le député de Saguenay.

M. Maltais: Je trouve dommage qu'on ait été convoqué dans une *salle où il y a des gens*

qui n'ont absolument pas affaire à la commission de l'économie et du travail. Je trouve ça très dommage, Mme la Présidente, et j'en formule une plainte. Ce n'est pas votre faute, je le sais, mais je trouve ça très dommage, parce que ce que j'ai à dire, en fait, pourrait être public puisque la séance est enregistrée, mais je trouve ça dommage parce que la commission de l'économie et du travail est une commission qui a un rôle très important. Lorsqu'on a fait la réforme des commissions, les gens qui siègent depuis trois, quatre ou cinq ans à cette commission ont adopté une attitude de travail, et les gens de l'Opposition seront en mesure de le confirmer, dont mon collègue de Lavolette, ici... J'aurais préféré que l'Opposition trouve à l'intérieur des membres de la commission quelqu'un qui a suivi les travaux de cette commission, je ne m'en cache pas.

Deuxièmement, sans faire de reproches au député de Lévis, le député de Lévis a une fâcheuse réputation d'être toujours en retard aux commissions. Je lui indique que, moi, j'ai la réputation de toujours être à l'heure, je veux que ce soit très clair, et, à partir de ce moment-là, on s'entendra très bien. Je n'ai pas l'intention de changer de commission, j'ai l'intention d'être encore ici à la prochaine session. Je vous indique dès maintenant, parce qu'on a siégé ensemble, que j'ai été votre critique dans l'Opposition et que vous n'étiez jamais à l'heure. Normalement, vous devriez être à l'heure ici. Voilà ce que j'ai à dire.

La Présidente (Mme Bégin): Merci, M. le député du Saguenay. M. le député de Lavolette.

M. Jolivet: Je trouve un peu exagéré ce que le député du Saguenay vient de nous dire. Encore une fois, ce n'est pas inhabituel de sa part. Je dois d'abord dire que, pas plus tard qu'il y a quelques jours, on adoptait, à une séance de la commission, en séance de travail, la nomination d'un vice-président qui n'était même pas membre de la commission non plus. Donc, le premier reproche qu'il nous fait est un reproche qu'il devrait se faire à lui-même. Je pense que...

M. Maltais:...

M. Jolivet: Cette discussion qu'on a, Mme la Présidente, il faut le redire aussi, depuis fort longtemps, nous n'avions jamais eu de vice-président à cette commission, parce que les députés libéraux ne s'entendaient pas entre eux pour en nommer un. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Ne donnons pas, à ce niveau, l'importance d'une telle décision à celle qu'ils ont déjà faite.

Deuxièmement, quant à mon collègue, il saura très bien se défendre. Je sais que c'est une

personne qui connaît très bien ses dossiers, qui analyse l'ensemble de ses dossiers, qui en fait une étude très approfondie. Il ne parle jamais à travers son chapeau et, dans ce sens, il aura l'occasion de se défendre lui-même sur la deuxième attaque du député de Saguenay.

Une chose est certaine, nous croyons que M. Garon, le député de Lévis, qui a déjà fait ses preuves dans une autre commission comme vice-président, est capable de faire ses preuves ici, maintenant, comme président. Je ne pense pas qu'on ait de leçon à recevoir du député de Saguenay, en ce sens.

La Présidente (Mme Bégin): Merci, M. le député de Laviolette. Est-ce qu'il y a d'autres mises en candidature? SR n'y a pas d'autres mises en candidature, je vais déclarer fermée... Pas d'autres. Est-ce que, M. le député de Lévis, vous acceptez d'être président de la commission de l'économie et du travail et ce, à partir du 1er juillet 1989?

M. Garon: Ce sera ma façon de fêter la Confédération.

Des voix: Ha, ha, ha!

La Présidente (Mme Bégin): Je tiens ça pour un acquis. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Adopté. Je vais maintenant inviter M. Garon à prendre place, à présider. Est-ce que...

M. Garon: Non.

La Présidente (Mme Bégin): Vous ne présidez pas aujourd'hui? Tout de même, je voudrais vous féliciter, M. Garon, au nom de la présidence, pour votre poste de président de la commission de l'économie et du travail et vous souhaiter du bon travail. M. le député de Lévis, avez-vous quelques mots à ajouter à la suite de votre nomination?

M. Garon: J'entends les remarques du député de Trois-Rivières. J'aimerais qu'il comprenne quand vous avez dit que... S'il écoutait, il aurait compris que vous avez dit à partir du 1er juillet. Je n'entre pas en fonction aujourd'hui.

M. Philibert: M. le député de Lévis, si vous êtes aussi attentif aux propos, lors de vos fonctions officielles, je pense que vous ferez un bon président.

Des voix: Ha, ha, ha!

Une voix: Il va faire un excellent président.

La Présidente (Mme Bégin): Ceci étant dit,

nous allons ajourner sine die les travaux de la commission de l'économie et du travail.

(Fin de la séance à 15 h 33)